

**COMITÉ CONSULTATIF  
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS  
OU  
EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2013-2014 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 8 septembre 2014, à 19h37, à la salle Des Lys.

<b>Représentants des parents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>
Pascal Bujold	Président	x	
Anne-Marie Cardinal	Secrétaire	x	
Michel Rocheleau	Trésorier	x	
Nancy Michaud	Rep. comité de parents	x	
Alain Riendeau	Substitut comité de parents	x	
Yasmina Tahj	Membre	x	
Jacinthe Bélaïr	Membre	x	
Isabelle Tardif	Membre	x	
Benoît Lapointe	Membre	x	
Isabelle Lamoureux	Membre		x
Annie Clermont	Membre	x	
Marie Legault	Membre	x	
Élaine D'Adamo	Membre		x
Chantal Gadoua	Membre		x
Audrey Bourgeois	Membre		x
Johanne Daudier	Membre	x	
Rachid Hacherouf	Membre		x
Gabriel Tremblay	Membre		x
<b>Représentants de la communauté</b>			
Béatrice Perron	Représentant ARATED		x
<b>Représentant des directions d'école</b>			
Sophie Dubé	Directrice adjointe	x	
<b>Représentante des enseignants</b>			
Jocelyne Veilleux	Syndicat		x
<b>Représentante des professionnels</b>			
Rachel Marinier	Orthophoniste	x	
<b>Représentante du personnel de soutien</b>			
Joanne Lapierre	Techn. Éduc. spéc.		x
<b>Services des ressources éducatives</b>			
Marie France Martinoli	Directrice adjointe	x	

**1. Constatation du quorum**

Le quorum est atteint.

**2. Ouverture de l'assemblée et mot du président**

M. Pascal Bujold déclare l'assemblée ouverte, il est 19h37.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel avec un ajustement des numéros de chaque sujet, le numéro 4 apparaissant à deux reprises. Il y a donc douze (12) points à l'ordre du jour et celui-ci sera adopté avec l'ajout au point « Varia » qui s'intitulera « AQETA ». L'ordre du jour est donc proposé par Isabelle Tardif et secondé par Johanne Daudier.

**4. Parole au public**

Il n'y a aucun public présent.

**5. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014**

Le procès-verbal du 2 juin 2014 est adopté tel quel, proposé par Jacinthe Bélair et secondé par Benoit Lapointe.

**5a. Suivi du procès-verbal du 2 juin 2014**

Mme Marie-France Martinoli a déjà reçu des félicitations pour la qualité du nouveau site Web de la CSMV et de ses ajouts concernant les élèves EHDAA. Elle souligne que d'autres sujets ou informations relativement aux élèves EHDAA et au comité pourront être ajoutés au fur et à mesure.

**6. Mandat de secrétaire dans les règles de régie interne**

Faisant suite à la réunion de juin dernier, M. Bujold suggère de mieux circonscrire le rôle du secrétaire d'assemblée et d'ajouter une définition plus précise et adéquate des tâches de celui-ci pour être incorporées aux règles de régie interne de la prochaine année au même titre que les tâches du président, du vice-président et du trésorier.

M. Bujold propose donc d'incorporer aux règles de régie interne le texte suivant, auquel l'ensemble des membres présents semblent d'accord, à savoir :

*« Le secrétaire est responsable de prendre en note les principaux arguments et échanges des discussions, les décisions qui sont prises et les noms des membres lors de propositions. Le secrétaire rédige le procès-verbal en utilisant le canevas dispensé par la CSMV. Il envoie ensuite le document au président et à la directrice adjointe au service éducatif, au plus tard dix jours après la réunion. Au besoin, il peut également rédiger d'autres documents du comité. »*

Compte tenu de ce qui précède, il invite également les membres à revoir la rémunération de ce dernier considérant l'importance et la responsabilité rattachées à cette fonction. Dans le même sens, l'ensemble des membres rejette l'idée que cette tâche puisse s'effectuer à tour de rôle par tous et chacun, les membres n'ayant pas tous les mêmes habilités, disponibilités et l'intérêt pour ce faire. M. Rocheleau propose par contre qu'un secrétaire et un substitut soient nommés. Ces personnes devront savoir à quoi elles s'engagent initialement et respecter cet engagement tout au long de leur mandat.

## **7. Assemblée générale 1<sup>er</sup> octobre 2014, retour sur l'élection des commissaires parents**

Mme Martinoli réitère à tous que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 19h30. Il est précisé que cette assemblée générale se tiendra à la salle Flore Laurentienne pour accueillir des parents que le comité espère nombreux. Café, jus et eau seront servis pour l'occasion. M. Jean-Luc Lafleur sera le président de l'assemblée et donnera des explications quant au rôle du quatrième commissaire puisque les membres semblent avoir une compréhension ambiguë quant à la personne qui pourrait être nommée à ce titre.

Mme Martinoli fait le tour de ceux et celles dont le mandat échoit en 2014 et qui reviendront en 2015. Ainsi, des onze membres dont le mandat deviendra échu le 1<sup>er</sup> octobre 2014, seuls Michel Rocheleau, Alain Riendeau, Annie Clermont, Anne-Marie Cardinal et Johanne Daudier ont exprimé leur intention de revenir. Il risque donc d'y avoir six postes, ou plus, disponibles sur le comité de 2014-2015.

## **8. Pause**

Il n'y a pas eu de pause.

**9. Parole aux représentants au comité de parents**

Mme Nancy Michaud informe le comité qu'il y aura un poste disponible au sein du comité au transport. Sinon, rien à dire.

**10. Parole aux membres**

Aucun membre ne prend la parole.

**11. Varia - AQETA**

Mme Isabelle Tardif informe le comité que le colloque de l'AQETA se tiendra le 4 octobre prochain. La programmation est disponible sur le site de l'AQETA, incluant l'horaire de la journée et les tarifs.

**12. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20h47, proposée par Mme Isabelle Tardif et secondée par M. Michel Rocheleau.